ANDORRA 24 · ÉDITION MATIN

mercredi 4 novembre 2026 à 08:26

NEWS EDITION

1. Un concours pour six postes judiciaires n’en pourvoira qu’un

Commençons par la Batllia et le parquet. Un processus de sélection convoqué pour pourvoir trois postes de renfort et trois de procureur se terminera, selon les informations publiées ce matin, avec un seul poste pourvu. Le greffier judiciaire Roger Marsal est le seul candidat à avoir réussi le concours et devrait devenir avocat. L'information indique que le Conseil Supérieur de la Justice devra convoquer de nouveaux procès. La différence entre six places annoncées et une place occupée pose une question de service public : comment garantira-t-on que les dossiers seront résolus dans des délais raisonnables ? Nous ne disposons pas encore de confirmation documentaire indépendante du résultat complet du concours ni de calendrier officiel des nouveaux appels.

2. Les communs attendent une réforme juridique pour les caméras des agents de la circulation

Passons aux caméras corporelles des agents de la circulation. Les Communes attendent une proposition d'amendement législatif du gouvernement au cours de la semaine prochaine. Selon les déclarations recueillies auprès de la Consule Majeure d'Escaldes-Engordany, Rosa Gili, et du Consul Majeur de Sant Julià de Lòria, Cerni Cairat, l'objectif est de renforcer la protection des agents et des citoyens. L'intention exprimée est de pouvoir utiliser les appareils pendant la période de Noël, mais cela dépend de l'approbation des garanties légales. L’utilisation généralisée des caméras ne peut plus être considérée comme acquise aujourd’hui. Il faudra préciser quand ils pourront être activés, qui pourra accéder aux enregistrements, combien de temps ils seront conservés et comment les données personnelles seront protégées.

3. La route d'accès française à Andorre est au deuxième niveau de priorité en raison de la neige

Et on termine par la liaison avec la France. Le plan d'entretien hivernal français place le tronçon d'accès à Andorre au deuxième niveau de priorité pour le déneigement. La route entre Pamiers et Acs est au premier niveau. Selon les informations publiées sur le plan de gestion routière français, les interventions de second niveau peuvent durer entre six et vingt heures, toujours conditionnées par la situation météorologique. Cela ne signifie pas que la route doit être fermée pendant cette période, mais cela nécessite que des alternatives soient préparées et que les conducteurs soient correctement informés. On parle également de futurs travaux sur le tracé. La question est de savoir comment les deux États vont se coordonner pour réduire l’impact des incidents hivernaux.